



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors de la prochaine séance du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville se déroulant le 12 mars 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure No. DM 2024-001

Propriétaires : M. Nicolas Chagnon et Mme Stéphanie L'Écuyer

Adresse : 9, avenue Deslauriers

Zone : R-204

Nature de la demande : La demande vise à rendre conforme l'emplacement d'un garage isolé à une distance de 1,66 mètres de la limite latérale de terrain, alors que le Règlement de zonage prévoit qu'une distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

Lors de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 23^e jour de février 2024.

Je, soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 10 heures et midi ce 23^e jour de février 2024.

Nancy Corriveau

Directrice générale et greffière-trésorière